

**DEPARTEMENT DE LA
NIEVRE
COMMUNE DE
CHAMPVOUX**

Date de convocation	07/12/2024
Nombre de Conseillers en exercice	9
Nombre de Conseillers présents	7
Nombre de votants	7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX**

L'An deux mil vingt-quatre, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

Numéro de la délibération

2024-36

Objet de la Délibération :
Tarif cantine et garderie à compter du 01/01/2025

Présents : M. ROUEZ Jean-Louis, Mme GILBERT Anne, (Adjoints), M. ACHDJIAN Azade, M. GILLES Nicolas, M. BARDIOT Antoine, Mme DI LUCA Stéphanie, M. JOHNSON Kwaku

Absents excusés : Mme CROSNIER Céline, M. DUCH Jean-François (adjoint)

Secrétaire de Séance : M. Azade ACHDJIAN

.....
TARIF CANTINE ET GARDERIE

Le Maire fait part d'un courrier reçu de la part de notre prestataire de restauration : l'ESAT de Veaugues nous informant de l'augmentation du tarif des repas cantine à compter du 01/01/2025. Celui-ci passera de 3.37 € HT à 3.50 € HT.

Dans le cadre de notre RPI, pour être en conformité avec les autres écoles, le maire propose de répercuter cette augmentation.

Après délibération, les membres du conseil municipal fixent le tarif cantine à 3.50 € HT SOIT 3.69 € TTC

Le prix de la garderie est maintenu à savoir :

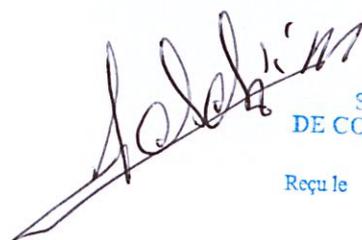
0.50 € garderie du matin

1.00 € garderie du soir

Pour extrait conforme et certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
Azade ACHDJIAN

Le Maire,
Jean-Louis ROUEZ



SOUS-PREFECTURE
DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Reçu le 16 DEC. 2024

au contrôle de légalité

